

Rapport financier

2025

MOUVEMENT COLLECTIF



Table des matières

/ 02

**Aperçu financier et revue financière
des états financiers consolidés (non audités)**

/ 12

**Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation
de l'information financière**

/ 13

Rapport des auditeurs indépendants

/ 16

États financiers consolidés

- 16 État consolidé des résultats
- 17 État consolidé des pertes de réévaluation
- 18 État consolidé de la situation financière
- 19 État consolidé de la variation de la dette nette
- 20 État consolidé des flux de trésorerie
- 21 Charges consolidées par objet
- 22 Annexes
 - Annexe 1 : Excédent de fonctionnement consolidé à des fins fiscales
 - Annexe 2 : Excédent (déficit) d'investissement consolidé à des fins fiscales
- 24 Notes complémentaires
- 52 Tableaux
 - Tableau 1 : Excédent accumulé consolidé
 - Tableau 2 : Endettement total net à long terme consolidé

Aperçu financier et revue financière des états financiers consolidés (non audités)

La revue financière des états financiers consolidés doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés de la STM et les notes complémentaires.

La STM tient à mentionner que cette revue contient des énoncés basés sur des estimations et des hypothèses.

Les renseignements contenus dans cette revue tiennent compte des événements survenus jusqu'à la date de publication du présent rapport annuel.

Aperçu financier consolidé de la STM (non audité)

| (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2025	2024
RÉSULTATS		
Revenus de fonctionnement	1 822 326	1 852 620
Revenus d'investissement	1 027 565	468 102
Charges	2 093 578	2 167 721
Excédent de l'exercice	756 313	153 001
SITUATION FINANCIÈRE		
Actifs financiers	4 059 244	4 479 717
Passifs	6 794 822	7 340 099
Dette nette	(2 735 578)	(2 860 382)
Actifs non financiers	10 267 766	9 639 403
Excédent accumulé	7 532 188	6 779 021
FLUX DE TRÉSORERIE		
Activités de fonctionnement	851 976	327 663
Activités d'investissement en immobilisations	(1 104 532)	(929 005)
Activités de placement	(77 821)	42 805
Activités de financement	(67 784)	356 023
Trésorerie	310 294	708 455
INFORMATIONS À DES FINS FISCALES		
Excédent (déficit) d'investissement consolidé à des fins fiscales	66 043	(298 280)
Endettement total net à long terme	2 422 890	2 542 373
INFORMATIONS ADDITIONNELLES		
Acquisitions d'immobilisations	1 078 918	836 082
Émission de dette à long terme	72 232	99 965
Taux d'intérêt moyen sur les emprunts temporaires	2,29 %	3,27 %
Taux d'intérêt moyen sur la dette à long terme	3,18 %	3,14 %

Revue financière des états financiers consolidés (non auditée)

Analyse des résultats d'exploitation consolidés à des fins fiscales

| (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Les informations financières présentées ci-dessous sous la dénomination « Résultats d'exploitation consolidés à des fins fiscales » proviennent de l'excédent de fonctionnement consolidé à des fins fiscales. Elles sont regroupées de façon à inclure dans les revenus et les charges les éléments de conciliation à des fins fiscales afin d'en faciliter sa compréhension.

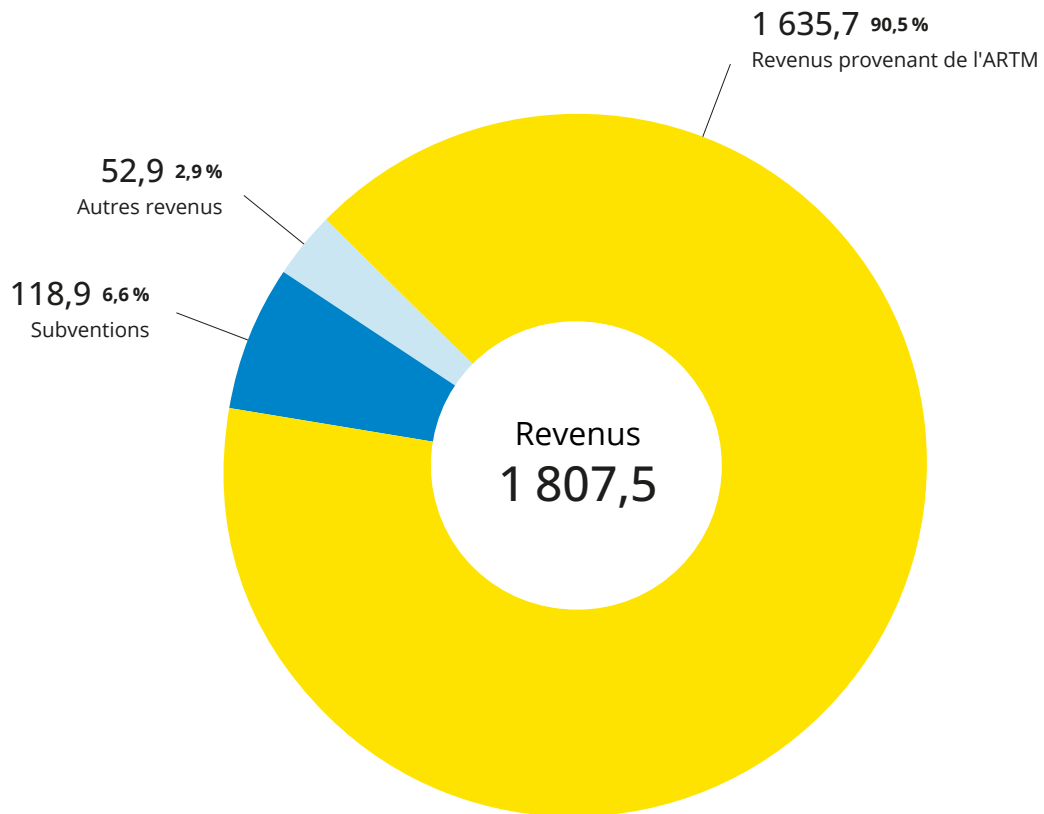
	Budget	2025	2024
REVENUS			
Revenus provenant de l'ARTM	1 729 293	1 635 650	1 667 419
Subventions	72 272	118 901	120 026
Autres revenus	47 902	52 942	58 458
	1 849 467	1 807 493	1 845 903
CHARGES			
Rémunération	889 776	853 478	824 194
Charges sociales	271 086	210 025	287 456
Dépenses majeures	9 670	4 823	6 532
Énergie, taxes et permis	118 107	118 111	110 009
Honoraires professionnels	16 127	25 326	25 849
Services techniques et autres services	118 351	130 461	122 353
Matériel et fournitures	102 357	101 096	112 613
Location	18 429	18 632	18 388
Financement des opérations	(5 216)	6 885	3 209
Dépenses diverses	42 708	26 804	28 146
Intérêts et frais de financement à la charge de :			
la Société	169 984	153 547	143 876
du gouvernement du Québec	72 272	118 901	120 026
Budget spécial d'exploitation	24 416	39 404	43 252
Affectations au fonds de roulement	1 400	-	-
	1 849 467	1 807 493	1 845 903
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	-	-

La STM a entamé l'année 2025 avec un budget équilibré de 1,8 G\$. Au 31 décembre 2025, les résultats financiers affichent un excédent de fonctionnement nul.

Analyse des revenus d'exploitation à des fins fiscales

Répartition des revenus d'exploitation

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

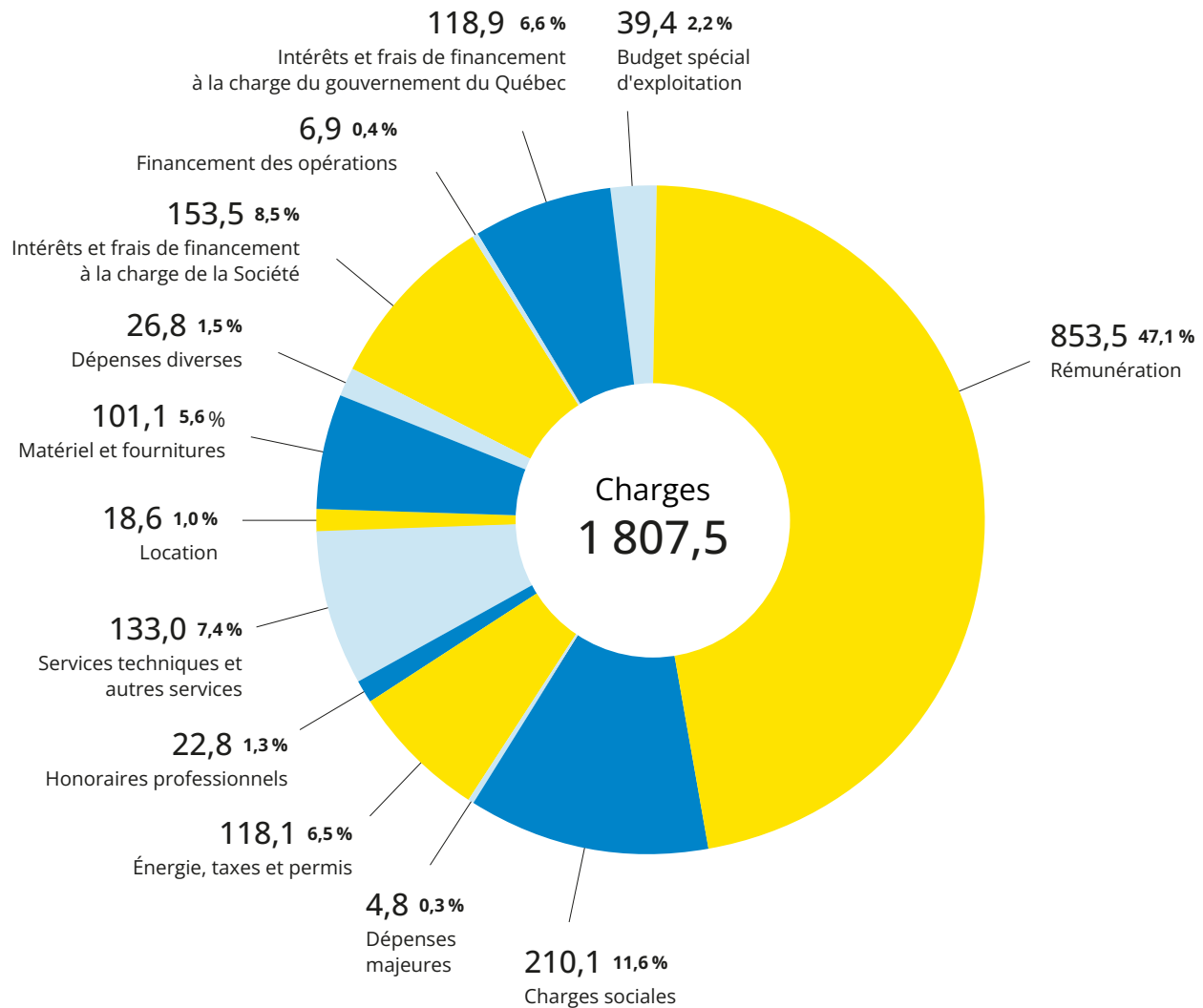


La quasi-totalité des revenus de la STM provient de l'ARTM. Les autres sources de revenus proviennent des subventions relatives aux intérêts versés sur les dettes à long terme contractées pour financer les immobilisations ainsi que des autres revenus dont la publicité découlant d'ententes conclues par sa filiale Société en commandite Transgesco avec différents partenaires du secteur privé.

Analyse des charges d'exploitation à des fins fiscales

Répartition des charges d'exploitation à des fins fiscales

(EN MILLIONS DE DOLLARS)



La distribution globale des charges d'exploitation s'apparente à celle des exercices financiers précédents. La rémunération et les charges sociales représentent toujours une part importante des dépenses opérationnelles de la Société et constituent la principale source de variation par rapport à l'exercice antérieur. Ces coûts ont évolué conformément aux ententes de principe conclues, reflétant les clauses des nouvelles conventions collectives négociées. Par ailleurs, la Société observe en 2025 une augmentation des coûts des achats de services techniques attribuable à l'augmentation des contrats de taxis pour le transport adapté.

La proportion notable des intérêts et frais de financement est tributaire de la dette à long terme requise pour financer les acquisitions d'immobilisations dans le cadre de divers projets.

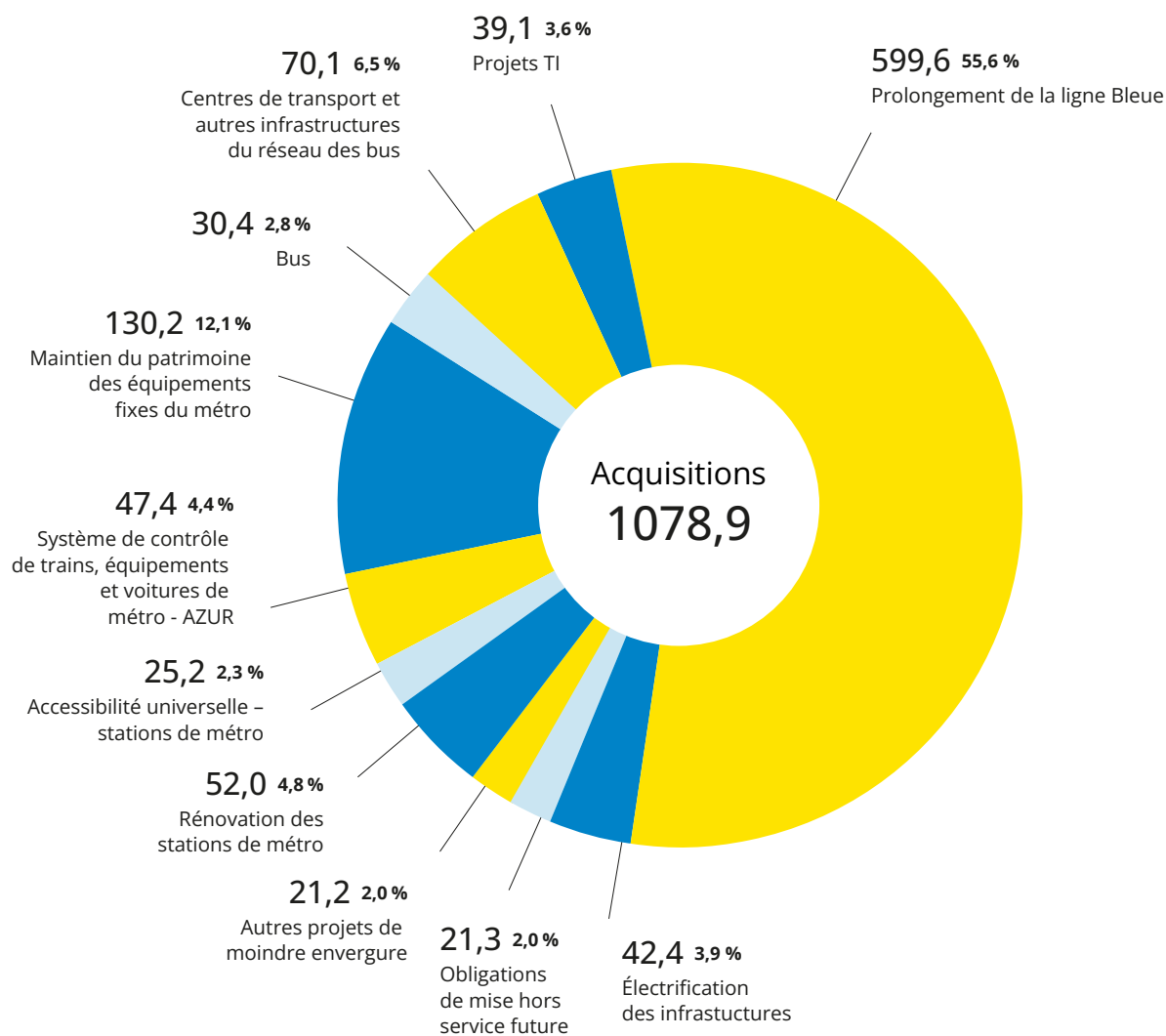
Analyse des activités d'investissement et du financement

Acquisition d'immobilisations

Durant l'exercice financier 2025, la Société a accéléré ses travaux dans le cadre du projet Prolongement de la ligne Bleue ainsi que complété la réalisation du centre de transport Bellechasse. Elle a également poursuivi ses efforts relatifs aux programmes de rénovation des stations de métro, de maintien du patrimoine des équipements fixes, de l'accessibilité universelle et d'électrification de ses centres de transport.

Acquisition d'immobilisations

(EN MILLIONS DE \$)

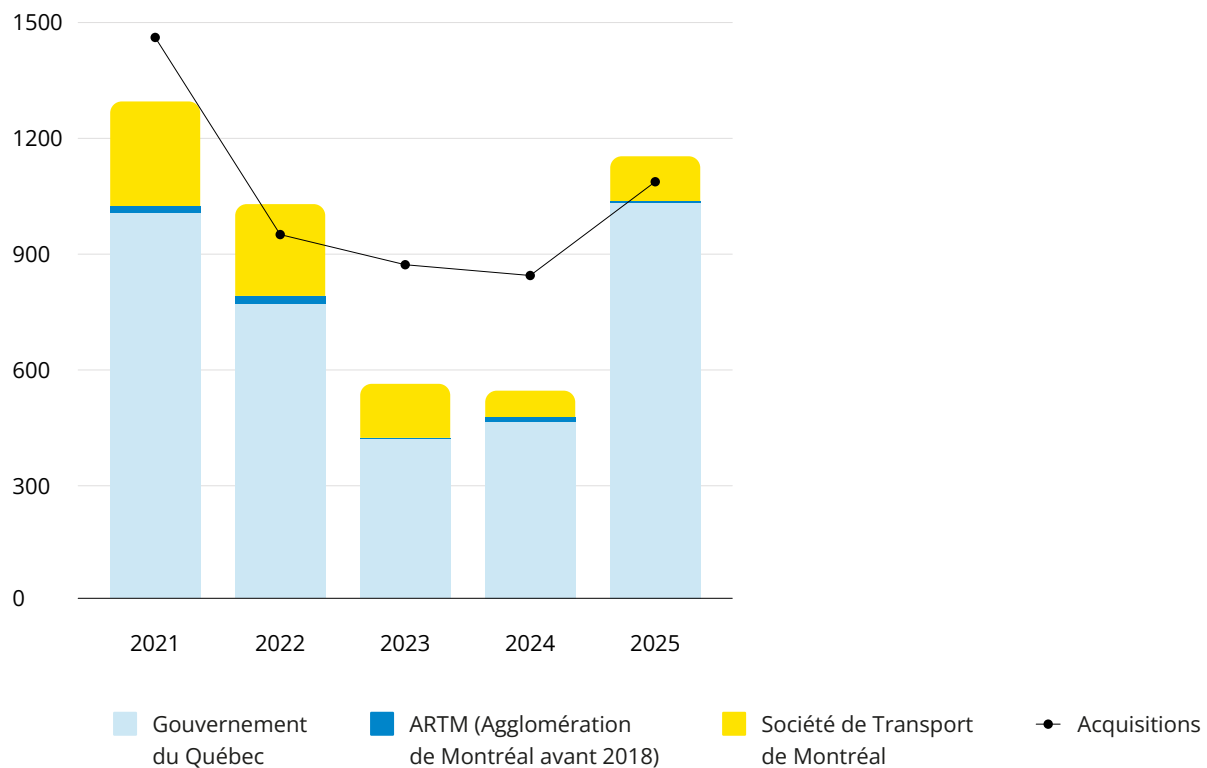


Analyse des activités d'investissement et du financement (suite)

Financement des immobilisations

(EN MILLIONS DE \$)

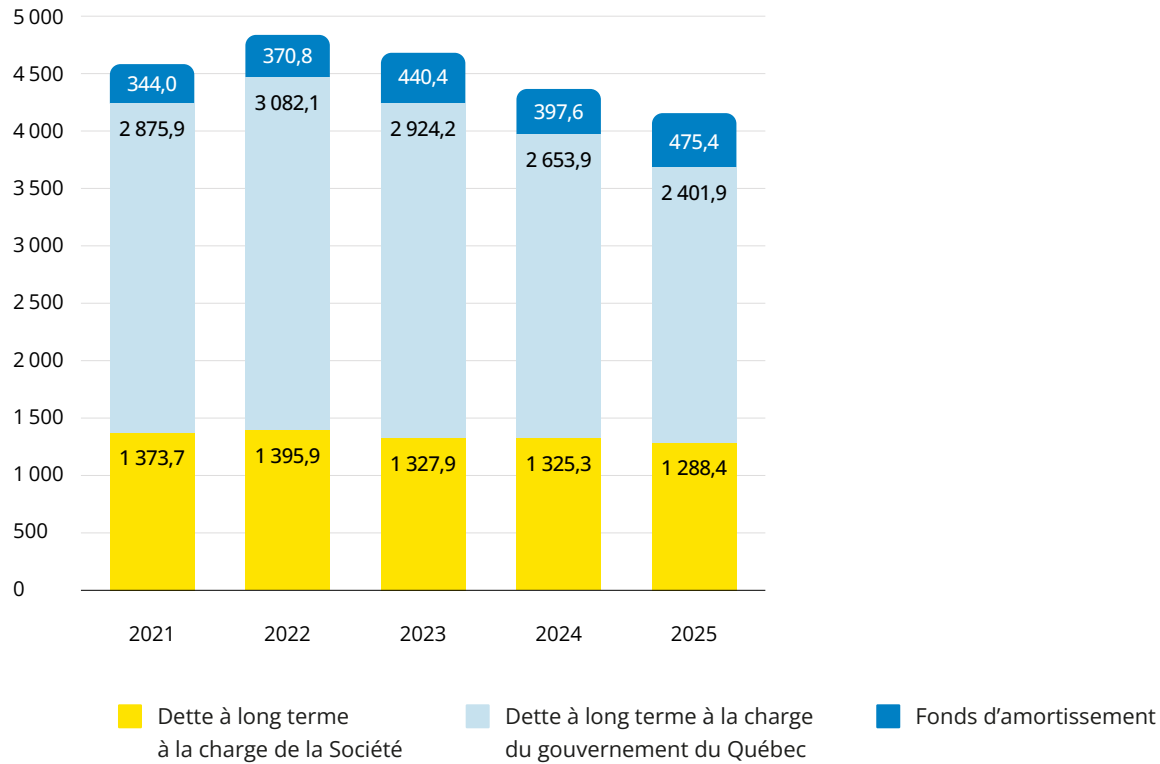
La principale source de financement des immobilisations provient des revenus d'investissement qui sont constitués des subventions du gouvernement du Québec découlant des programmes d'aide gouvernementale relatifs aux immobilisations dont les plus importants sont le PAGTCP, le PAGITC et le PAITC SOFIL. Les autres sources de financement proviennent de la STM, soit les émissions de dette à long terme non subventionnées et le budget de fonctionnement (affectations aux activités d'investissement).



Financement

Dette à long terme

(EN MILLIONS DE \$)



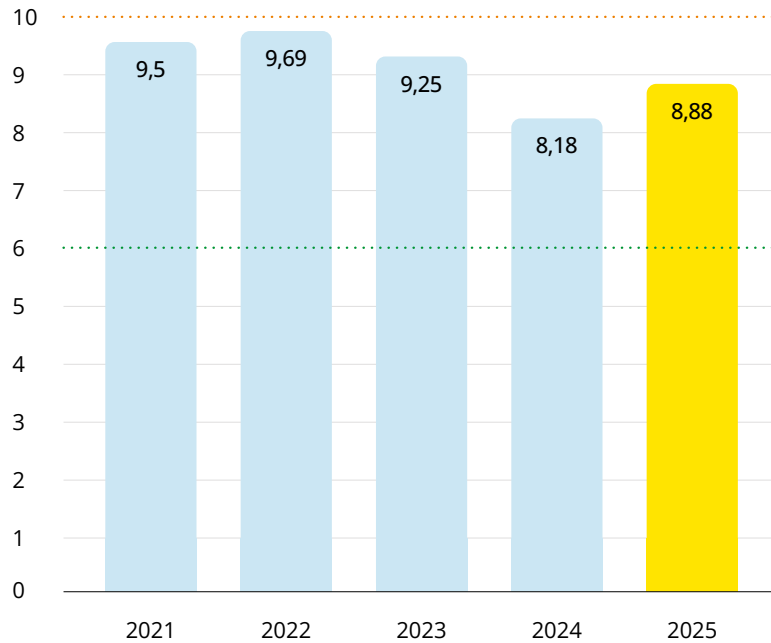
Tel que mentionné précédemment, la Société finance une part importante de ses immobilisations par l'émission de dettes à long terme. Les remboursements (capital et intérêts) sont subventionnés selon les modalités des programmes d'aide du gouvernement du Québec.

Le fonds d'amortissement a été mis en place afin de permettre à la Société d'accumuler les contributions annuelles nécessaires au remboursement de chaque dette ne prévoyant pas de remboursement annuel et dont le terme est supérieur à un an.

Financement (suite)

Ratio du service de dette net

(EN %)

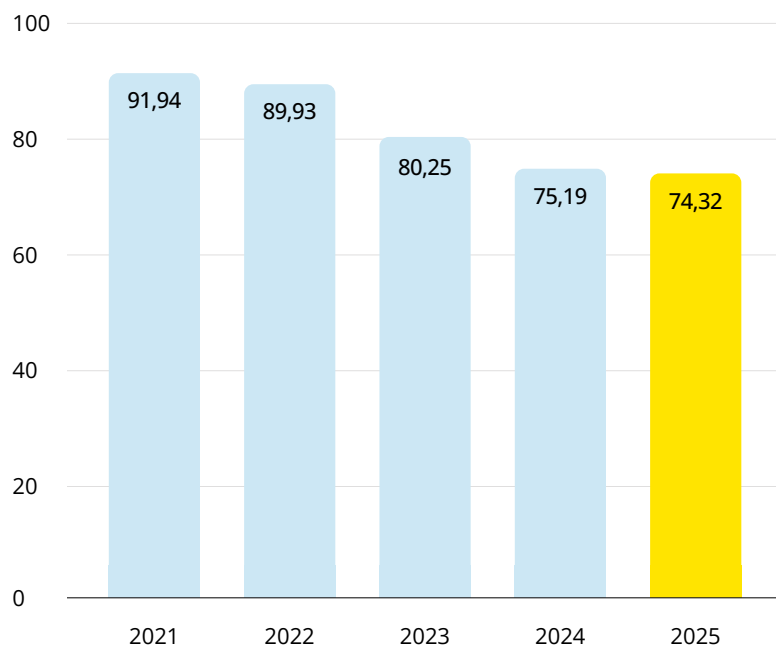


Le ratio du service de dette net représente la part des charges d'exploitation nettes qui est consacrée au service de dette net. Depuis quelques années, il se maintient dans la zone de confort, qui se situe entre 6 % et 10 %. Le niveau actuel du ratio est bien en deçà du seuil critique de 16 % que s'est fixé la Société et démontre que la proportion des dépenses consacrées au service de dette net est raisonnable.

Financement (suite)

Ratio d'endettement net

(EN %)



Le ratio d'endettement net représente la proportion de la valeur nominale de la dette à long terme à la charge de la Société par rapport aux revenus annuels nets. La directive sectorielle sur la gestion de la dette établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la STM relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le ratio sous le seuil critique de 100 %. L'analyse des données permet de constater que pour l'exercice 2025, ce ratio atteint 74,32 %, soit sous le seuil critique de 100 %.

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

En vertu des articles 136 et 138 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q. chapitre S-30.01), les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 inclus dans le rapport financier annuel de la Société de transport de Montréal ont été déposés par la trésorière qui en atteste la véracité, lors de la séance du conseil d'administration du 8 avril 2026.

Les états financiers consolidés et toute l'information figurant dans le présent rapport annuel sont la responsabilité de la direction de la Société. La direction s'est également assurée de la concordance entre les états financiers consolidés et toutes les autres informations divulguées dans le rapport annuel.

Les états financiers consolidés contiennent certains montants fondés sur l'utilisation du jugement professionnel, d'estimations et dont la présentation découle d'une appréciation de leur importance relative. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin d'assurer que les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société.

La directrice générale et la trésorière attestent que la direction maintient des systèmes de contrôle internes de qualité qui ont pour objet de fournir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés publiés donnent une image fidèle de la Société et ne contiennent pas de fausses informations. Ils attestent également de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

C'est principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit et des finances, composé de membres du conseil d'administration et de membres externes, que le conseil d'administration exerce sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés inclus dans le rapport annuel. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés dressés par la trésorière et en recommande leur approbation au conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été audités conjointement par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L./s.r.l. et la vérificatrice générale de la Ville de Montréal.



Marie-Claude Léonard

Directrice générale



Julie Deschênes, CPA

Trésorière et directrice exécutive
Finances, Approvisionnement, Affaires Juridiques
et Métropolitaines

Rapport des auditeurs indépendants



Aux membres du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société de transport de Montréal et des entités de son périmètre comptable (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états consolidés des résultats, des pertes de réévaluation, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les annexes, les notes complémentaires et les tableaux, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que le groupe inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont présentées dans l'« Annexe 1 – Excédent de fonctionnement consolidé à des fins fiscales », l'« Annexe 2 – Excédent (déficit) d'investissement consolidé à des fins fiscales », le « Tableau 1 – Excédent accumulé consolidé » et dans le « Tableau 2 – Endettement total net à long terme consolidé ». La direction a choisi de présenter ces informations, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autre point

Nous avons également émis un rapport des auditeurs indépendants, comportant une opinion non modifiée, signé en date du 8 avril 2026 relativement aux états financiers du groupe dans le format du modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Rapport des auditeurs indépendants (suite)

Informations autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport annuel et le Rapport financier consolidé du MAMH, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Le Rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Nous avons obtenu le Rapport financier consolidé du MAMH avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport des auditeurs indépendants (suite)

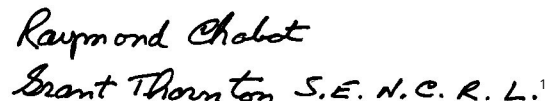
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes et les tableaux complémentaires, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Andrée Cossette, CPA auditrice
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal



Raymond Chabot
Grant Thornton S.E. N.C.R. L.¹
n° A138737

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Notes	Budget	Réalisations 2025	Réalisations 2024
REVENUS				
Fonctionnement				
Revenus provenant de l'ARTM		1 729 293	1 635 650	1 667 419
Subventions	3	78 764	118 901	120 026
Revenus tirés de placements de portefeuille détenus dans des fonds d'amortissement		13 291	15 301	6 717
Autres revenus	4	47 902	52 474	58 458
		1 869 250	1 822 326	1 852 620
Investissement				
Revenus provenant de l'ARTM		8 882	3 359	10 954
Subventions	3	1 122 460	1 024 206	457 148
		1 131 342	1 027 565	468 102
		3 000 592	2 849 891	2 320 722
CHARGES				
Service bus, métro et transport adapté		1 993 237	1 923 050	1 979 511
Intérêts et frais de financement	5	187 527	170 528	188 210
		2 180 764	2 093 578	2 167 721
Excédent lié aux activités de l'exercice		819 828	756 313	153 001
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice			6 779 690	6 626 689
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice			7 536 003	6 779 690

État consolidé des pertes de réévaluation

Exercice terminé le 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2025	2024
Pertes de réévaluation cumulées au début de l'exercice	(669)	(477)
(Pertes) gains non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Variation de la juste valeur		
Instruments financiers dérivés, à la juste valeur	(1 946)	12 391
Dettes à long terme évaluées à la juste valeur	(965)	(371)
Montants consolidés reclassés dans l'état consolidé des résultats		
Dettes à long terme évaluées à la juste valeur	-	(10 557)
Instruments financiers dérivés, à la juste valeur	(235)	(1 655)
Pertes de réévaluation nettes de l'exercice	(3 146)	(192)
Pertes de réévaluation cumulées à la fin de l'exercice	(3 815)	(669)

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Notes	2025	2024
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	310 294	708 455
Placements de portefeuille détenus dans des fonds d'amortissement	7	475 371	397 550
Compte à recevoir de l'ARTM		6 084	49 107
Subventions à recevoir	8	3 126 506	3 193 897
Autres débiteurs	9	70 088	71 812
Actif au titre des avantages sociaux futurs	14	70 172	57 627
Instruments financiers dérivés, à la juste valeur	18	729	1 269
		4 059 244	4 479 717
PASSIFS			
Emprunts temporaires	10	1 550 773	1 408 697
Créditeurs et frais courus	11	569 174	558 801
Revenus reportés	12	225 254	631 755
Dettes à long terme	13	4 153 284	4 361 450
Passif au titre des avantages sociaux futurs	14	174 961	283 232
Obligations liées à la mise hors service des immobilisations	15	118 355	94 054
Instruments financiers dérivés, à la juste valeur	18	3 021	2 110
		6 794 822	7 340 099
DETTE NETTE		(2 735 578)	(2 860 382)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	16	10 049 310	9 413 306
Stocks		96 976	90 524
Autres actifs non financiers	17	121 480	135 573
		10 267 766	9 639 403
EXCÉDENT ACCUMULÉ (TABLEAU 1)		7 532 188	6 779 021
L'excédent accumulé est constitué des éléments suivants :			
Excédent accumulé lié aux activités		7 536 003	6 779 690
Pertes de réévaluation cumulées		(3 815)	(669)
		7 532 188	6 779 021

Obligations contractuelles (note 19)

Droits contractuels (note 20)

Actifs éventuels (note 21)

Passifs éventuels (note 22)

Organisation et gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (note 23)

État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Budget	2025	2024
Excédent lié aux activités de l'exercice	819 828	756 313	153 001
Variation des immobilisations			
Acquisitions	(1 374 915)	(1 078 918)	(836 082)
Produit de cession	-	468	-
Amortissement	404 776	439 933	408 530
Perte sur cession	-	2 513	-
	(970 139)	(636 004)	(427 552)
Variation des stocks	-	(6 452)	(8 820)
Variation des autres actifs non financiers	-	14 093	(112 232)
	-	7 641	(121 052)
Diminution (augmentation) de la dette nette exception faite des pertes de réévaluation nettes	(150 311)	127 950	(395 603)
Pertes de réévaluation nettes de l'exercice	-	(3 146)	(192)
Diminution (augmentation) de la dette nette	(150 311)	124 804	(395 795)
Dette nette au début de l'exercice		(2 860 382)	(2 464 587)
Dette nette à la fin de l'exercice		(2 735 578)	(2 860 382)

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Excédent lié aux activités de l'exercice	756 313	153 001
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	439 933	408 530
Charge de désactualisation sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	2 953	3 280
Perte sur cession d'immobilisations	2 513	-
	1 201 712	564 811
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	(349 736)	(237 148)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	851 976	327 663
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions ^(a, b)	(1 115 170)	(825 891)
Produit de cession	468	-
Variation des avances pour l'achat d'immobilisations	10 170	(103 114)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(1 104 532)	(929 005)
Activités de placement		
Acquisitions de placements de portefeuille détenus dans des fonds d'amortissement	(77 821)	(74 105)
Remboursement de la dette à long terme à même les placements de portefeuille détenus dans des fonds d'amortissement	-	116 910
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(77 821)	42 805
Activités de financement		
Variation nette des emprunts temporaires	142 076	673 738
Émission de dette à long terme nette des refinancements de 0 M\$ (82,5 M\$ en 2024)	72 232	99 965
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements	(282 092)	(417 680)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(67 784)	356 023
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(398 161)	(202 514)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	708 455	910 969
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	310 294	708 455

Le montant des intérêts reçus en 2025 est établi à 3,2 M\$ (8,4 M\$ en 2024), celui des intérêts payés sur les emprunts temporaires est établi à 34,9 M\$ (47,2 M\$ en 2024) et à 136,7 M\$ (144,2 M\$ en 2024) pour les intérêts payés sur la dette à long terme.

^(a) Le coût des immobilisations impayées au 31 décembre 2025 est établi à 269 M\$ (326,6 M\$ en 2024). La variation de ce coût entre l'année en cours et l'année précédente est retranchée des créditeurs et frais courus ainsi que des acquisitions puisqu'elle n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

^(b) Le coût des immobilisations impayées relatif aux obligations liées à la mise hors service au 31 décembre 2025 est établi à 109,3 M\$ (87,9 M\$ en 2024). La variation de ce coût entre l'année en cours et l'année précédente est retranchée des obligations liées à la mise hors service des immobilisations ainsi que des acquisitions puisqu'elle n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

Charges consolidées par objet

Exercice terminé le 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Réalisations 2025	Réalisations 2024
Rémunération	868 422	832 120
Charges sociales	167 456	287 454
Biens et services	441 901	447 405
Intérêts et frais de financement		
Frais de financement à court terme	35 308	47 630
Intérêts sur la dette à long terme à la charge :		
de la Société	61 414	57 343
du gouvernement du Québec	73 806	83 237
	170 528	188 210
Amortissement des immobilisations	439 933	408 530
Charge de désactualisation sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	2 953	3 280
Autres	2 385	722
	2 093 578	2 167 721

Annexe 1 - Excédent de fonctionnement consolidé à des fins fiscales

Exercice terminé le 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Budget	Réalisations 2025	Réalisations 2024
EXCÉDENT LIÉ AUX ACTIVITÉS DE L'EXERCICE	819 828	756 313	153 001
Moins : revenus d'investissement	(1 131 342)	(1 027 565)	(468 102)
Déficit de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(311 514)	(271 252)	(315 101)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Immobilisations			
Produit de cession	-	468	-
Amortissement	404 776	439 933	408 530
Perte sur cession	-	2 513	-
	404 776	442 914	408 530
Financement			
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements	(270 689)	(282 092)	(417 680)
Subvention sur le remboursement de la dette à long terme	246 470	249 828	278 940
Financement à long terme des activités de fonctionnement	15 110	(13 560)	10 903
	(9 109)	(45 824)	(127 837)
Affectations			
Activités d'investissement	(24 416)	(25 871)	7 156
Fonds d'immobilisations	(2 000)	(1 112)	(1 798)
Dépenses constatées à pourvoir	31 385	(21 034)	(13 755)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs - Fonds d'amortissement	(89 122)	(77 821)	42 805
	(84 153)	(125 838)	34 408
	311 514	271 252	315 101
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	-	-

Annexe 2 - Excédent (déficit) d'investissement consolidé à des fins fiscales

Exercice terminé le 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Note	Budget	Réalisations 2025	Réalisations 2024
REVENUS D'INVESTISSEMENT		1 131 342	1 027 565	468 102
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
Immobilisations				
Acquisitions	16	(1 374 915)	(1 078 918)	(836 082)
Financement				
Financement à long terme des activités d'investissement		217 757	91 525	76 856
Affectations				
Activités de fonctionnement		24 416	25 871	(7 156)
Fonds de roulement		1 400	-	-
		25 816	25 871	(7 156)
		(1 131 342)	(961 522)	(766 382)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales		-	66 043	(298 280)

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ chapitre S-30.01) et a pour mission de fournir à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ci-après l'« ARTM ») des services de transport collectif visés par une entente conclue en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (chapitre A-33.3) et collabore, à sa demande, à la planification, à la coordination, au développement, au soutien et à la promotion du transport collectif.

La Société est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec*.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (ci-après « NCCSP »).

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés ligne par ligne regroupent les comptes de la Société et des organismes qu'elle contrôle, soit 9130-8593 Québec inc. (détenue en totalité) et Société en commandite Transgesco (détenue à 99,99 %). Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

b) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux NCCSP, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des obligations contractuelles et droits contractuels et des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses utilisées par la Société pour comptabiliser ou présenter certains éléments des états financiers consolidés reposent sur les données disponibles les plus fiables et les hypothèses les plus probables lors de l'établissement du rapport financier et font appel au jugement.

Les principaux éléments qui nécessitent l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont les durées de vie utile des immobilisations aux fins de l'amortissement, les obligations liées à la mise hors service des immobilisations, la provision pour mauvaises créances, la provision pour désuétude des stocks, la provision pour indexations salariales relatives aux renouvellements de conventions collectives, le passif au titre des sites contaminés, les hypothèses actuarielles relatives à l'établissement de la charge et de l'actif ou le passif au titre des avantages sociaux futurs, la juste valeur des instruments financiers dérivés, la juste valeur de la dette à long terme évaluée à la juste valeur, les provisions à l'égard des passifs et des passifs éventuels ainsi que la charge de CNESST.

Incertitude relative à la mesure

Une incertitude relative à la mesure existe lorsqu'il y a un écart significatif entre le montant constaté ou communiqué dans les états financiers consolidés et un autre montant raisonnablement possible. Il est possible qu'à la suite du processus annuel de révision des estimations et des hypothèses, les montants subissent des modifications et les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Il existe une importante incertitude relative à la mesure, à court terme, attribuable aux hypothèses utilisées pour établir l'actif ou le passif au titre des avantages sociaux futurs et pour les obligations liées à la mise hors service des immobilisations.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Incertitude relative à la mesure (suite)

Les obligations relatives aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs peuvent varier significativement en raison des écarts entre les hypothèses économiques et démographiques retenues aux fins des évaluations actuarielles et les résultats réels.

Les obligations liées à la mise hors service des immobilisations sont sujettes à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation de différentes méthodologies pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, lesquels peuvent varier considérablement en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de réhabilitation et du fait que toutes les immobilisations n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de la réhabilitation requise. Des modifications apportées à des hypothèses, notamment à la durée des activités d'assainissement, et à la réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés.

Le montant comptabilisé au titre des obligations correspond à la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture des états financiers.

c) Constatation des revenus

En vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ chapitre O-7.3), l'ARTM a le mandat de financer les services de transport collectif. Les revenus provenant de l'ARTM représentent une obligation de prestation, ils sont constatés au fur et à mesure que l'obligation est remplie, soit progressivement. La Société a une obligation de prestation de rendre un service de transport collectif sur le territoire de l'agglomération de Montréal, selon l'entente concernant les services de transport collectif en échange d'une rémunération prévue sur la base des montants convenus entre les deux organismes selon un budget établi annuellement.

Les subventions incluses dans les revenus de fonctionnement et d'investissement sont constatées à titre de revenus lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels elles se rapportent, dans la mesure où elles ont été autorisées par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assorties les subventions créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, la subvention est inscrite dans les revenus reportés et est constatée aux résultats, au fur et à mesure que les stipulations sont respectées. Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Société considère que les revenus de subventions sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

Les revenus tirés de placements de portefeuille détenus dans des fonds d'amortissement sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les autres revenus d'intérêts comprennent des revenus d'intérêts affectés et non affectés sur les dépôts en banque. Leur comptabilisation cesse lorsque le recouvrement du capital n'est pas raisonnablement sûr.

Les autres revenus issus de la vente de biens et de la fourniture de services pour lesquels la Société a une obligation de prestation sont constatés au fur et à mesure que cette obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement. La Société a une obligation de prestation lorsqu'elle doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un particulier ou d'une entreprise. Les revenus provenant de la publicité sont constatés dans l'année à laquelle ils se rapportent.

Les autres revenus qui ne présentent pas d'obligation de prestation sont comptabilisés lorsque la Société a le pouvoir de les revendiquer ou de les prélever en vertu d'un événement passé.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

d) Charge et actif ou passif au titre des avantages sociaux futurs

Les régimes d'avantages sociaux futurs de la Société sont tous des régimes à prestations déterminées.

L'actif ou le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, ajustée des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction reliée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période de trois ans.

Le coût des modifications de l'exercice, relié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées, déduction faite, le cas échéant, des pertes actuarielles.

Les gains et pertes actuariels, résultant des écarts par rapport aux résultats prévus ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs ou sur la période restante d'espérance de vie lorsqu'il n'y a plus d'employés actifs. Au 31 décembre 2025, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 10,0 ans alors que la période restante d'espérance de vie pondérée est de 20,3 ans.

La charge de ces régimes est établie de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées sont les suivantes : le coût des modifications de l'exercice, les cotisations de la Société au fonds de stabilisation, l'amortissement des gains et pertes actuariels, les gains et pertes actuariels non amortis constatés durant l'exercice, le revenu ou la charge d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value.

e) Obligations liées à la mise hors service des immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint la Société à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service. L'obligation comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation corporelle, y compris les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service. Seuls les coûts qui se rapportent à la nature et à l'étendue de l'obligation liée à la mise hors service de l'immobilisation, conformément à l'accord, au contrat, à la loi ou à l'obligation juridiquement exécutoire établissant le passif, sont pris en compte.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

e) Obligations liées à la mise hors service des immobilisations (suite)

L'évaluation initiale de la valeur comptable de l'obligation est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

À la suite de sa comptabilisation initiale, la valeur comptable de l'obligation est augmentée de la charge de désactualisation annuelle pour tenir compte de l'écoulement du temps. Les coûts liés aux révisions d'échéancier et de flux de trésorerie sont capitalisés à l'actif correspondant ou passés en charge lorsqu'il n'y a pas d'actif correspondant. De plus, la valeur comptable est ajustée pour tenir compte des variations de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale ou d'une révision du taux d'actualisation. Ces ajustements sont constatés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable révisée de l'immobilisation doit être amortie prospectivement.

Le coût de mise hors service d'une immobilisation ne faisant plus l'objet d'un usage productif est passé en charges, car il n'y a plus de période de réalisation des avantages futurs à laquelle le rattacher.

Tout recouvrement d'un tiers est traité comme un actif, un actif éventuel ou un droit contractuel.

f) Passif au titre des sites contaminés

La Société comptabilise un passif au titre des sites contaminés lorsque les cinq critères suivants sont remplis : il existe une norme environnementale, la contamination dépasse cette norme, la Société est directement responsable ou elle accepte la responsabilité relative aux activités d'assainissement, il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause basée sur les flux de trésorerie actualisés.

g) Actifs non financiers

La Société comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

h) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Immeubles	20 et 40 ans	Matériel roulant – bus	5 à 16 ans
Infrastructures du métro	20 à 40 ans	Matériel roulant – véhicules de service	5 à 25 ans
Tunnels	100 ans	Améliorations locatives	durée restante du bail
Infrastructures locales et régionales	10 à 40 ans	Équipements de bureau et logiciels	5 et 10 ans
Matériel roulant – voitures de métro	40 et 60 ans	Machinerie, outillage et équipements	15 et 20 ans

Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours (projets en voie de réalisation) et les immobilisations temporairement mises hors service ne font pas l'objet d'un amortissement. Les intérêts et frais de financement ne sont pas comptabilisés au coût des immobilisations.

Les immobilisations reçues sans contrepartie monétaire sont comptabilisées à la valeur des services rendus.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

h) Immobilisations (suite)

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charges à l'état consolidé des résultats. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite. Lorsqu'il est prévu que la mise hors service d'une immobilisation entraînera des frais, la Société enregistre un passif correspondant au coût estimé pour cette mise hors service. La valeur comptable de l'immobilisation est augmentée du montant de ce passif et est amortie sur la durée de vie utile restante de cet actif jusqu'à son retrait permanent.

i) Stocks

Les stocks de fournitures et de pièces de rechange comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien du matériel roulant et des infrastructures de la Société. Ils sont évalués au moindre du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation, celle-ci correspondant au coût de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

j) Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle sur les instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

À la date de la transaction, pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transactions, les frais d'émission et les primes ou les escomptes, le cas échéant, sont passés en charges alors que pour les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, ils sont ajoutés à la valeur comptable de ceux-ci.

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements de portefeuille détenus dans des fonds d'amortissement, le compte à recevoir de l'ARTM, les subventions à recevoir et les comptes clients généraux sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts temporaires, les créditeurs et les frais courus (à l'exception des charges sociales, du passif au titre des sites contaminés, de la prolongation des mesures temporaires (Régime CSN) et de la provision pour litiges), et les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers dérivés ainsi que la dette évaluée à la juste valeur sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Un instrument financier dérivé est un contrat qui réunit les trois caractéristiques suivantes : sa valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, il ne requiert aucun placement net initial ou encore requiert un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des facteurs de marché et il sera réglé à une ou des dates futures.

Les actifs financiers et les passifs sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si, et seulement si, la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Un instrument financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles sont terminées à l'échéance ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés aux instruments financiers dérivés dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'instrument financier est transférée.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires et les placements qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de manière significative. Ces placements à court terme ont en général une échéance inférieure ou égale à six mois à partir de la date d'acquisition et sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme, et non à des fins de placement.

Placements de portefeuille détenus dans des fonds d'amortissement

Les placements de portefeuille détenus dans des fonds d'amortissement sont évalués au coût après amortissement. À chaque date des états financiers, la Société évalue s'il existe des indications objectives de dépréciation des placements d'un fonds d'amortissement. Dans le cas où une telle indication existe, la Société doit évaluer si le placement visé a subi une moins-value durable et, le cas échéant, réduire la valeur comptable du placement afin de tenir compte de cette moins-value. La réduction de la valeur comptable est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne peut faire l'objet d'une reprise.

Dettes à long terme

La dette à long terme autre que la dette à long terme évaluée à la juste valeur est comptabilisée au montant encaissé au moment de son émission, incluant l'escompte ou la prime et les frais d'émission. Après la comptabilisation initiale, la dette à long terme est évaluée au coût après amortissement en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés dans l'état consolidé des résultats dans les charges, à titre d'intérêts et frais de financement.

Instruments financiers dérivés

La Société a recours à des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de matières premières, pour réduire le risque lié aux fluctuations du prix du carburant. La Société utilise également divers instruments financiers dérivés en vue de transformer les flux de trésorerie d'une dette libellée en devises et comportant un taux d'intérêt variable, en flux de trésorerie d'une dette à taux fixe libellée en dollars canadiens. La politique de la Société consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Chaque instrument financier dérivé est constaté à sa juste valeur dans l'état de la situation financière. Les instruments financiers dérivés avec une valeur positive sont inscrits comme un élément d'actif financier et les instruments financiers dérivés avec une valeur négative sont classés à titre de passif financier.

La variation de la juste valeur de chaque instrument financier dérivé est comptabilisée à l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à leur décomptabilisation. À ce moment, le solde cumulé de gains et pertes de réévaluation rattaché aux instruments financiers dérivés est reclassé à l'état consolidé des résultats.

Conversion des devises

Les actifs, les passifs et les montants présentés dans l'état consolidé des résultats découlant d'une opération en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change de la date de la transaction.

Les actifs et les passifs monétaires ainsi que les éléments non monétaires classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, libellés en devises, sont convertis en dollars canadiens au cours de change en date des états financiers.

Les gains et les pertes de change non réalisés sur les actifs et les passifs en devises sont constatés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation jusqu'à la décomptabilisation de ceux-ci. À ce moment, le cumul des gains et pertes de change non réalisés est contrepassé et un gain ou une perte de change est constaté à l'état consolidé des résultats.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminés à partir de prix);

Niveau 3 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

k) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui résultent de situations incertaines. L'existence de ces actifs est mentionnée dans les notes complémentaires s'il est probable que l'événement futur dénouant l'incertitude se réalise.

l) Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont constatés à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers consolidés et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie.

m) Données budgétaires

L'état consolidé des résultats, l'état consolidé de la variation de la dette nette, l'excédent de fonctionnement consolidé à des fins fiscales et l'excédent (déficit) d'investissement consolidé à des fins fiscales comportent une comparaison avec les données budgétaires non consolidées, approuvées le 6 novembre 2024, ajustées conformément aux NCCSP.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

3. SUBVENTIONS

	2025	2024
Fonctionnement		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP) ^(a)	98 834	104 102
Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (PAITC SOFIL) ^(b)	2 693	3 757
Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC) ^(c)	4 423	6 237
Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC) ^(d)	12 275	5 269
Autres	676	661
	118 901	120 026
Investissement		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP) ^(a)	632 566	315 618
Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (PAITC SOFIL) ^(b)	24 907	122 506
Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC) ^(c)	942	4 979
Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC) ^(d)	348 895	3 793
Décret autobus hybrides ^(e)	17 163	10 597
Autres	(267)	(345)
	1 024 206	457 148
	1 143 107	577 174

(a) Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP)

En vertu du « Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes » du gouvernement du Québec et d'ententes particulières, la Société est admissible à des subventions relatives aux acquisitions d'immobilisations visant le maintien, l'amélioration, le développement ou l'électrification des réseaux de transport collectif notamment à l'achat de bus, à la construction d'immeubles, à la rénovation des stations de métro, à la rénovation et à l'acquisition de voitures de métro, au prolongement du réseau du métro et aux autres dépenses admissibles, à des taux variant entre 50 % et 100 %.

(b) Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (PAITC SOFIL)

En vertu du « Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec », la Société est admissible à des subventions relatives à la réalisation de projets d'immobilisations nécessaires à l'exploitation des services de transport en commun, à des taux variant entre 85 % et 95 %. À cette subvention s'ajoute une contribution de l'ARTM, portant ainsi la subvention totale en regard des acquisitions admissibles à 100 %.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

3. SUBVENTIONS (SUITE)

(c) Programme d'aide financière du fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC)

Ce programme a pour objectif de soutenir les investissements visant la remise en état et l'amélioration des réseaux de transport en commun existants ainsi que ceux visant la réalisation d'études en appui aux projets d'expansion de réseau dont la réalisation est planifiée à plus long terme. Les projets admissibles concernent les catégories d'actifs suivants : autobus, véhicules de service, terminus, centres administratifs, garages, mesures préférentielles aux autobus, stationnements d'incitation, biens présentant un caractère innovateur, matériel roulant, équipements et infrastructures de métro, abribus et supports à vélo. En vertu de ce programme, le financement fédéral, versé au comptant, ne peut excéder la moitié (50 %) des dépenses admissibles et il s'ajoute aux sommes prévues par le gouvernement du Québec (40 %). Ce dernier assumera également, en sus de sa contribution, les frais financiers temporaires (intérêts court terme et frais d'émission d'obligations) attribuables à sa part des investissements. La balance des dépenses admissibles (10 %) est assumée par la Société.

(d) Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC)

Ce programme a pour objectifs généraux l'amélioration et le développement des réseaux de transport collectif et le maintien des actifs de transport collectif. Les projets admissibles concernent les catégories d'actifs suivants : matériel roulant, équipements ou infrastructures de métro, autobus, véhicules de service, garages, terminus, centres administratifs, stationnements, abribus, supports à vélos et abris à vélos fermés et à accès contrôlé (vélostations), mesures préférentielles pour autobus, systèmes de transport intelligents et infrastructures de transport actif améliorant l'accès des citoyennes et citoyens aux réseaux de transport collectif. Les acquisitions sont admissibles à des taux variant de 90 % à 100 %. En vertu de ce programme, le financement fédéral, versé au comptant, sera de 40 % pour un projet de développement et de 50 % pour un projet de maintien des actifs. Le gouvernement du Québec vient compléter le reste du financement admissible par une subvention sur service de dette. Les frais financiers temporaires (intérêts court terme et frais d'émission d'obligations) s'ajoutent à la part provinciale. La balance des dépenses admissibles est assumée par la Société.

(e) Décret autobus hybrides

Le 26 mars 2024, une convention d'aide financière a été signée par la STM et le MTMD (ministère des Transports et de la Mobilité durable) pour l'acquisition de 34 autobus hybrides de 12 mètres. Cette convention vient préciser les conditions et les modalités de la subvention autorisée en vertu du décret no 1701-2023 du 22 novembre 2023.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

4. AUTRES REVENUS

	2025	2024
Publicité	34 577	33 729
Frais administratifs sur vente de cartes OPUS	8 098	8 818
Autres revenus d'intérêts	3 031	7 314
Autres	6 768	8 597
	52 474	58 458

5. INTÉRÊTS ET FRAIS DE FINANCEMENT

	2025	2024
Frais de financement à court terme	35 308	47 630
Intérêts sur la dette à long terme	135 220	140 580
	170 528	188 210

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2025	2024
Trésorerie	300 938	699 964
Équivalents de trésorerie	9 356	8 491
	310 294	708 455

Les équivalents de trésorerie sont constitués d'un compte à rendement élevé dont l'encaisse est réservée. Il porte intérêt à un taux de 2,77 % (3,77 % en 2024) et ne comporte pas de date d'échéance (aucune en 2024).

7. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE DÉTENUS DANS DES FONDS D'AMORTISSEMENT

	2025	2024
Encaisse	5 373	2 402
Obligations et coupons d'obligations	466 987	392 756
Intérêts à recevoir	3 011	2 392
	475 371	397 550

Au 31 décembre 2025, la juste valeur des placements de portefeuille détenus dans des fonds d'amortissement se chiffre à 464,8 M\$ (390,2 M\$ en 2024). La juste valeur correspond au montant auquel les placements de portefeuille pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

7. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE DÉTENUS DANS DES FONDS D'AMORTISSEMENT (SUITE)

Les échéances des obligations et coupons d'obligations détenus par la Société s'établissent comme suit :

	2025		2024	
	Obligations et coupons d'obligations	Taux d'intérêt effectif pondéré	Obligations et coupons d'obligations	Taux d'intérêt effectif pondéré
2026	-	-	9 729	1,25 %
2027	-	-	-	-
2028	5 595	4,37 %	24 235	3,64 %
2029	47 121	2,94 %	46 524	2,91 %
2030	6 970	2,87 %	-	-
1 à 5 ans	59 686	3,06 %	80 488	2,93 %
6 à 10 ans	172 924	3,83 %	119 622	3,46 %
11 à 15 ans	41 700	5,06 %	42 442	5,06 %
16 à 20 ans	192 677	4,74 %	150 204	4,77 %
	466 987	4,21 %	392 756	4,02 %

Les obligations détenues par la Société se composent essentiellement de titres émis par des municipalités et des gouvernements et leurs organismes. Elles comprennent notamment des obligations émises par la Ville de Montréal qui s'élèvent à 100,7 M\$ (70,1 M\$ en 2024).

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

8. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2025	2024
Gouvernement du Québec		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP)	2 233 639	2 333 291
Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (PAITC SOFIL)	382 260	405 774
Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC)	163 139	189 600
Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC)	325 406	244 765
Fonds Chantiers Canada (FCC)	17 256	17 256
Décret Vendôme	2 945	3 211
Autres	1 861	-
	3 126 506	3 193 897

Les encaissements incluant les refinancements des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme relativement à la dette à long terme émise au montant de 2 401,9 M\$ (2 653,9 M\$ en 2024) s'établissent comme suit :

	2025			2024		
	Encaissements	Refinancements	Taux d'intérêt effectif pondéré	Encaissements	Refinancements	Taux d'intérêt effectif pondéré
2025	-	-	-	252 385	-	2,94 %
2026	241 934	-	2,93 %	241 840	-	2,93 %
2027	224 776	7 900	2,99 %	224 681	7 900	3,03 %
2028	210 624	8 901	3,03 %	210 530	8 901	3,08 %
2029	197 582	8 901	2,97 %	197 488	8 901	3,02 %
2030	180 252	8 901	2,97 %	-	-	-
1 à 5 ans	1 055 168	34 603	2,98 %	1 126 924	25 702	3,00 %
6 à 10 ans	719 666	44 505	3,11 %	778 589	44 505	3,14 %
11 à 15 ans	467 802	9 902	2,96 %	527 095	18 803	3,07 %
16 à 20 ans	70 249	-	3,17 %	132 285	-	2,90 %
	2 312 885	89 010	3,02 %	2 564 893	89 010	3,00 %

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

9. AUTRES DÉBITEURS

	2025	2024
Réclamations de taxes aux gouvernements	33 204	36 797
Comptes clients généraux ^(a)	36 884	35 015
	70 088	71 812

^(a) Une provision pour mauvaises créances de 5,1 M\$ (5,7 M\$ en 2024) a été déduite des comptes clients généraux.

10. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société dispose d'une autorisation d'emprunts pour ses charges d'exploitation courante et ses coûts afférents aux projets d'immobilisations jusqu'à concurrence de 1 000 M\$ (1 000 M\$ en 2024).

Cette somme de 1 000 M\$ peut être empruntée, en tout ou en partie, au moyen de billets, acceptations bancaires ou autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme à un taux n'excédant pas le taux préférentiel des banques à charte majoré de 2 %. Le terme de remboursement de chacun des billets, acceptations bancaires ou autres titres ne doit pas excéder un an, à compter de sa date d'émission. Au 31 décembre 2025, la valeur nominale des émissions en papier commercial totalise 305 M\$ (100 M\$ en 2024) et le taux moyen sur ces emprunts temporaires est de 2,29 % (3,27 % en 2024).

De plus, la Société dispose d'une marge de crédit auprès de Financement-Québec pour la portion des coûts afférents aux projets d'immobilisations prévus à être subventionnés par le gouvernement du Québec, pour un montant autorisé de 1 536,4 M\$ (1 593,7 M\$ en 2024). Le taux d'intérêt accordé sur cette marge de crédit correspond au taux moyen des bons du Trésor du Québec dont l'échéance est de 91 jours majoré de 0,02 %, calculé au jour le jour et payable au plus tard le premier jour du mois suivant. Au 31 décembre 2025, la valeur nominale des emprunts sur marge de crédit auprès de Financement-Québec totalise 1 246,3 M\$, incluant des intérêts de 34,6 M\$ (1 308,9 M\$ en 2024, incluant des intérêts de 76 M\$). Le taux sur ces emprunts temporaires est de 2,25 % (3,14 % en 2024).

La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que l'agglomération de Montréal est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut les emprunts temporaires contractés par la Société.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

11. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2025	2024
Fournisseurs, retenues sur contrats et frais courus	355 750	408 749
Salaires et charges sociales	167 730	103 721
Intérêts courus sur la dette à long terme	26 007	27 458
Dépôts et retenues de garantie	1 041	1 350
Passif au titre des sites contaminés ^(a)	9 268	9 019
Prolongation des mesures temporaires (Régime CSN)	9 341	8 476
Autres	37	28
	569 174	558 801

^(a) Les sites contaminés sont principalement composés de centres de transport (sites à usage non productif ou sites à usage productif soit contaminés par l'usage normal, soit dont la contamination est antérieure à l'usage productif, soit contaminés par un événement imprévu ou accidentel). L'évaluation du passif repose sur les estimations d'experts basées sur les informations connues à ce jour. Les estimations des mesures correctives sont essentiellement composées de coûts de réhabilitation. Enfin, les recouvrements éventuels de coûts, s'ils étaient confirmés et rencontraient tous les critères de comptabilisation, pourraient conduire à une augmentation des comptes clients généraux. Au 31 décembre 2025, aucun recouvrement n'a été comptabilisé (aucun en 2024) (note 9).

12. REVENUS REPORTÉS

	2025	2024
Subventions ^(a)	217 614	623 886
Redevances publicitaires	7 640	7 869
	225 254	631 755

^(a) Aucun montant (15,3 M\$ en 2024) n'est relatif au décret autobus hybrides, un montant de 12,4 M\$ (15,4 M\$ en 2024) est relatif au programme PAITC SOFIL, un montant de 95,7 M\$ (593,2 M\$ en 2024) est relatif au programme PAGTCP et 109,5 M\$ (aucun en 2024) est relatif au programme PAGITC. Le MTMD a octroyé sous forme de paiement au comptant des dépenses de six projets incluant le projet de prolongement de la ligne bleue. Cette somme est comprise dans le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (note 6).

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

13. DETTE À LONG TERME

	2025	2024
Obligations et emprunts bancaires évalués au coût après amortissement, à des taux d'intérêt fixes qui varient de 1,10 % à 5,32 % (1,00 % à 5,32 % en 2024), échéant d'avril 2026 à décembre 2045	4 130 663	4 340 523
Obligations en devises évaluées à la juste valeur, à un taux d'intérêt variable de 4,92 % (4,92 % en 2024), échéant en juin 2027	22 621	20 927
	4 153 284	4 361 450

La dette à long terme est constituée d'obligations et d'emprunts bancaires qui sont des obligations directes et générales de la Société. La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que l'agglomération de Montréal est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut la dette à long terme contractée par la Société.

Depuis la sanction de la *Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal*, chapitre 42 des lois de 2010, la Société emprunte auprès du Fonds de Financement la portion des coûts afférents aux projets d'immobilisations prévus être subventionnés par le gouvernement du Québec.

La Société utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 21,1 M\$ (21,1 M\$ en 2024).

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

Année d'échéance	2025				2024	
	Dollars canadiens	À refinancer	Échéance nette	Taux d'intérêt effectif pondéré	Dollars canadiens	Taux d'intérêt effectif pondéré
2025	-	-	-	-	282 091	2,91 %
2026	440 461	112 450	328 011	2,77 %	437 071	2,77 %
2027	393 933	36 348	357 585	3,34 %	390 441	3,34 %
2028	279 175	19 583	259 592	3,08 %	275 578	3,08 %
2029	239 505	3 217	236 288	2,90 %	235 800	2,90 %
2030	262 345	11 567	250 778	2,59 %	-	-
1 à 5 ans	1 615 419	183 165	1 432 254	2,95 %	1 620 981	3,00 %
6 à 10 ans	1 020 880	56 983	963 897	3,37 %	1 158 088	3,23 %
11 à 15 ans	988 630	136 531	852 099	3,24 %	1 047 913	3,26 %
16 ans et plus	540 747	70 095	470 652	3,38 %	549 786	3,15 %
	4 165 676	446 774	3 718 902	3,18 %	4 376 768	3,14 %

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

13. DETTE À LONG TERME (SUITE)

	2025	2024
Répartition de la dette à long terme aux fins de son remboursement		
Montants accumulés au fonds d'amortissement	475 371	397 550
Montants à la charge de la Société, garantis par l'agglomération de Montréal	1 288 410	1 325 315
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise – gouvernement du Québec	2 401 895	2 653 903
	4 165 676	4 376 768

14. ACTIF OU PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	2025	2024
Actif au titre des avantages sociaux futurs	70 172	57 627
Passif au titre des avantages sociaux futurs	174 961	283 232

a) Description des régimes

La Société participe à un certain nombre de régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, qui garantissent à tous les salariés le paiement de prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les employés de la Société sont les participants actifs d'un des deux régimes de retraite à prestations déterminées de la Société. Les employés couverts par l'accréditation du Syndicat du transport de Montréal (CSN) cotisent au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (CSN) (ci-après le « Régime CSN »), alors que les autres employés cotisent au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992) (ci-après le « Régime 1992 »). Ces deux régimes investissent dans des unités de la Fiducie Globale des Régimes de retraite de la Société de transport de Montréal qui en administre les fonds.

Les cotisations sont calculées sur le salaire de base. Pour le Régime 1992, le taux est de 10,165 % (10,165 % en 2024) pour les employés et de 10,165 % (10,165 % en 2024) pour la Société, alors que pour le Régime CSN, le taux est de 9,200 % (10,250 % en 2024) pour les employés et de 9,200 % (10,250 % en 2024) pour la Société.

Pour les services rendus avant le 1er janvier 2020, les prestations versées au titre des services sont égales à 2 % du salaire moyen pour les trois années consécutives les mieux rémunérées, multiplié par le nombre d'années de service avec participation et ne peuvent excéder 70 % de ce salaire moyen. Quant aux services rendus à compter du 1er janvier 2020, les prestations versées au titre des services sont égales à 2 % du salaire annuel pour chaque année de participation, indexé avant la retraite selon la situation financière du régime, sans dépasser le salaire industriel moyen.

L'évaluation actuarielle la plus récente du Régime 1992 aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2024, alors que la plus récente du Régime CSN a été effectuée en date du 31 décembre 2023. Aux fins de la comptabilité, les évaluations actuarielles les plus récentes des régimes de retraite 1992 et CSN ont été effectuées en date du 31 décembre 2024 et du 31 décembre 2023 respectivement.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

14. ACTIF OU PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

a) Description des régimes (suite)

Les employés de la Société bénéficient également d'une gamme d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi qui comprennent notamment l'assurance-vie, la couverture de soins de santé et des régimes complémentaires aux prestations versées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Ces avantages varient dépendamment du groupe d'emploi auquel appartient un employé.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre de chaque année.

b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2025		2024	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes (voir d)	6 947 131	-	6 441 336	-
Obligation au titre des prestations constituées (voir e)	(6 984 987)	(135 472)	(6 479 476)	(275 215)
Situation de déficit	(37 856)	(135 472)	(38 140)	(275 215)
Pertes (gains) actuariel(le)s non amorti(e)s	76 482	(7 943)	64 901	22 849
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs	38 626	(143 415)	26 761	(252 366)
Actif au titre des avantages sociaux futurs	70 172	-	57 627	-
Passif au titre des avantages sociaux futurs	31 546	143 415	30 866	252 366

c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2025		2024	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	2 575	-	2 576	-
Obligation au titre des prestations constituées	(40 431)	(135 472)	(40 716)	(275 215)
Déficit de capitalisation	(37 856)	(135 472)	(38 140)	(275 215)

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

14. ACTIF OU PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2025		2024	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Solde au début de l'exercice	6 441 336	-	6 297 956	-
Rendement prévu des actifs des régimes	445 580	-	391 171	-
Gain (perte) actuariel(le) sur le rendement des actifs des régimes	202 091	-	(131 685)	-
Rendement réel des actifs des régimes	647 671	-	259 486	-
Cotisations de l'employeur	86 648	4 321	86 312	5 676
Cotisations des employés	83 458	-	92 612	-
Prestations versées	(311 982)	(4 321)	(295 030)	(5 676)
	505 795	-	143 380	-
Solde à la fin de l'exercice	6 947 131	-	6 441 336	-
Juste valeur des actifs des régimes	7 166 885	-	6 670 823	-

e) Obligation au titre des prestations constituées

	2025		2024	
	Régimes de retraite ^(a)	Autres types de régimes	Régimes de retraite ^(a)	Autres types de régimes
Solde au début de l'exercice	6 479 476	275 215	6 333 525	259 800
Coût des services rendus au cours de l'exercice	135 139	11 737	148 439	11 187
Cotisations au fonds de stabilisation	14 348	-	14 650	-
Gain découlant d'un règlement ^(b)	-	(128 918)		
Prestations versées	(311 982)	(4 321)	(295 030)	(5 676)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	446 091	8 368	391 784	7 877
Perte (gain) survenu(e) dans l'exercice sur l'obligation	221 915	(26 609)	(113 892)	2 027
Solde à la fin de l'exercice	6 984 987	135 472	6 479 476	275 215

^(a) Au 31 décembre 2025, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 2 065,1 M\$ (2 112,5 M\$ au 31 décembre 2024) découlant de l'adoption en 2014 de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

^(b) Au cours de l'exercice, un règlement partiel d'avantages sociaux complémentaires de retraite a généré un gain de 128,9 M\$. Les changements relatifs aux avantages seront effectifs à compter de 2026.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

14. ACTIF OU PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2025		2024	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	135 139	11 737	148 439	11 187
Cotisations au fonds de stabilisation	14 348	-	14 650	-
Gain découlant d'un règlement	-	(128 918)	-	-
Cotisations des employés	(83 458)	-	(92 612)	-
Amortissement des pertes actuarielles	8 243	3 512	6 868	3 834
Pertes actuarielles non amorties constatées durant l'exercice	-	671	-	-
Charge au titre des avantages de retraite	74 272	(112 998)	77 345	15 021
Intérêts débiteurs sur l'obligation	446 091	8 368	391 784	7 877
Rendement prévu des actifs des régimes	(445 580)	-	(391 171)	-
Charge d'intérêt	511	8 368	613	7 877
Charge totale	74 783	(104 630)	77 958	22 898

g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	2025		2024	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Taux d'inflation à long terme	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'actualisation	6,99 %	3,00 %	6,97 %	3,00 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	7,00 %	-	6,27 %	-
Taux de croissance des salaires	2,75 %	2,20 %	2,87 %	2,20 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé	-	5,38 %	-	5,55 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé	-	3,57 %	-	3,57 %
Année où le taux devrait se stabiliser	-	2040	-	2040

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

15. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE DES IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Société concernent principalement les situations suivantes :

- L'assainissement de terrains des centres de transport et des autres bâtiments, ainsi que les frais afférents, requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, lorsque la Société cesse définitivement d'exercer des activités appartenant à l'une des catégories désignées par le *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*;
- Les autres obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont relatives à la disposition des batteries d'autobus hybrides et électriques, à la disposition des voitures de métro et à la remise en état des lieux à l'échéance de baux immobiliers.

L'existence de telles obligations n'implique cependant pas l'obligation d'effectuer des travaux immédiats. Le moment auquel il est prévu que les travaux requis seront réalisés correspond à la période d'actualisation du passif, cette durée pouvant dans certains cas être différente de la période d'amortissement des immobilisations liées aux obligations.

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 31 décembre 2025 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 211,0 M\$ (168,3 M\$ en 2024).

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	94 054	105 138
Passifs engagés	391	-
Passifs réglés	-	(97)
Charge de désactualisation	2 953	3 280
Révision des estimations de flux de trésorerie	20 957	(14 267)
Solde à la fin de l'exercice	118 355	94 054

Les principales hypothèses utilisées pour ces obligations sont les suivantes :

	2025	2024
Taux d'actualisation	3,2 %	3,1 %
Taux d'inflation	2,2 % à 5,0 %	2,4 % à 4,0 %
Période d'actualisation restante du passif	1 à 40 ans	1 à 36 ans
Période d'amortissement restante des immobilisations liées aux obligations	1 à 40 ans	1 à 36 ans

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

16. IMMOBILISATIONS

	Solde au 31-12-2024	Augmentation	Dispositions et radiations ^(b)	Solde au 31-12-2025
Coût				
Terrains	308 996	42 945	-	351 941
Immeubles ^(a)	1 707 233	647 120	243	2 354 110
Infrastructures du métro ^(a)	3 773 502	447 507	5 860	4 215 149
Tunnels	330 434	-	-	330 434
Infrastructures locales et régionales	107 334	9 164	-	116 498
Matériel roulant - voitures de métro ^(a)	2 459 230	2 171	-	2 461 401
Matériel roulant - bus ^(a)	1 780 470	43 221	89 730	1 733 961
Matériel roulant - véhicules de service	81 353	15 717	2 520	94 550
Améliorations locatives ^(a)	13 894	574	-	14 468
Équipements de bureau et logiciels	369 554	74 884	13 025	431 413
Machinerie, outillage et équipements	357 550	16 438	1 917	372 071
	11 289 550	1 299 741	113 295	12 475 996
Immobilisations en cours	2 351 320	(220 823)	-	2 130 497
	13 640 870	1 078 918	113 295	14 606 493
Amortissement cumulé				
Immeubles	365 178	55 929	242	420 865
Infrastructures du métro	1 434 323	157 161	5 860	1 585 624
Tunnels	128 590	3 394	-	131 984
Infrastructures locales et régionales	66 365	9 174	-	75 539
Matériel roulant - voitures de métro	562 666	59 382	-	622 048
Matériel roulant - bus	1 118 273	88 615	86 750	1 120 138
Matériel roulant - véhicules de service	61 423	3 025	2 520	61 928
Améliorations locatives	12 330	729	-	13 059
Équipements de bureau et logiciels	261 967	44 308	13 025	293 250
Machinerie, outillage et équipements	216 449	18 216	1 917	232 748
	4 227 564	439 933	110 314	4 557 183
Valeur comptable nette	9 413 306			10 049 310

^(a) Le coût des immeubles, des infrastructures du métro, du matériel roulant - voitures de métro, du matériel roulant - bus et des améliorations locatives inclut les coûts de mise hors service établis à 109,3 M\$ (87,9 M\$ en 2024). Ce montant inclut des variations de 21,4 M\$ (15,7 M\$ en 2024) dues à des ajustements d'estimations de flux de trésorerie et à des passifs engagés et réglés. L'amortissement cumulé de ces catégories d'immobilisations inclut l'amortissement des coûts de mise hors service pour un montant de 4,7 M\$ (6,5 M\$ en 2024) et aucun ajustement lié à des passifs réglés (3,5 M\$ en 2024).

^(b) Aucune réduction de valeur n'a été opérée au cours de l'exercice (aucune en 2024).

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

17. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS

	2025	2024
Avances pour l'achat d'immobilisations	102 747	112 917
Frais payés d'avance	18 373	22 460
Autres	360	196
	121 480	135 573

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur sont les instruments financiers dérivés et une dette évaluée à la juste valeur.

Pour établir la juste valeur de la dette évaluée à la juste valeur ainsi que les instruments financiers dérivés s'y rattachant, la Société a appliqué des techniques d'évaluation à partir des paiements futurs qui sont escomptés au taux d'intérêt fixe ainsi qu'à partir d'une courbe de taux d'intérêt observable sur le marché. La courbe prend également en considération la devise de l'instrument financier. Cette évaluation est classée au niveau 2 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Au 31 décembre 2025, la juste valeur des instruments financiers dérivés à des dettes présente une valeur marchande de (0,7) M\$ (1,3 M\$ en 2024).

Pour tous les instruments financiers évalués à la juste valeur, il n'y a aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte financière à la suite du non-respect d'un engagement financier par la contrepartie à un instrument financier.

La valeur comptable des actifs financiers représente adéquatement l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisqu'il se limite à des investissements auprès d'institutions financières réputées ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

Le risque de crédit associé aux placements de portefeuille détenus dans des fonds d'amortissement se limite à des titres émis par des municipalités et des gouvernements et leurs organismes.

Le risque de crédit associé aux soldes du compte à recevoir de l'ARTM et aux subventions à recevoir du gouvernement du Québec n'est pas significatif, puisqu'ils sont composés de sommes à recevoir d'entités gouvernementales.

Le risque de crédit associé aux soldes des comptes clients généraux n'est pas significatif puisque la Société évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. En raison de la diversité de ses comptes clients généraux et de leurs secteurs d'activité, la Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard de ceux-ci est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

18. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de crédit (suite)

La balance chronologique des comptes clients généraux, déduction faite de la provision pour mauvaises créances, au 31 décembre se détaille comme suit :

	2025	2024
Non en souffrance	34 730	32 760
En souffrance		
De 60 à 90 jours	383	657
De 91 à 120 jours	44	728
Plus de 120 jours	6 870	6 604
	42 027	40 749
Moins provision pour mauvaises créances	(5 143)	(5 734)
Total des comptes clients généraux	36 884	35 015
Conciliation de la provision pour mauvaises créances		
Solde au début	5 734	4 966
Provision comptabilisée aux résultats de l'exercice	(494)	1 405
Montants recouvrés	(97)	(637)
Solde à la fin	5 143	5 734

La Société doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour dépréciation des comptes clients généraux. Le type de clients, l'historique de paiements, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision. Les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances.

Les montants recouvrés ultérieurement sur des créances qui avaient été radiées sont comptabilisés dans les autres revenus à l'état consolidé des résultats dans la période d'encaissement.

La Société est d'avis que la provision est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Les instruments financiers dérivés comportent un élément de risque de crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations de la contrepartie.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne parvienne pas à honorer ses engagements financiers à terme. La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose en temps opportun des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. La Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation de ses activités et les sources de financement disponibles sont suffisants pour assurer le respect de ses obligations à mesure qu'elles se présenteront.

Les besoins financiers de la Société sont assurés par des versements mensuels de l'ARTM selon un budget établi annuellement, des emprunts à long terme et des facilités de crédit à court terme, permettant d'assurer des entrées de fonds suffisantes pour faire face aux engagements financiers lorsque requis.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

18. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité (suite)

Le sommaire des échéances en valeur nominale des flux monétaires des passifs financiers, y compris le versement d'intérêts, le cas échéant, est présenté au tableau suivant :

	2025				
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	304 494	1 246 279	-	-	1 550 773
Créiteurs et frais courus ^(a)	488 151	981	-	9 184	498 316
Dettes à long terme	569 358	893 095	686 645	3 101 667	5 250 765
Instruments financiers dérivés, à la juste valeur	3 021	-	-	-	3 021
	1 365 024	2 140 355	686 645	3 110 851	7 302 875

	2024				
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	99 830	1 308 867	-	-	1 408 697
Créiteurs et frais courus ^(a)	487 247	1 247	20	8 089	496 603
Dettes à long terme	415 904	1 066 451	705 408	3 355 867	5 543 630
Instruments financiers dérivés, à la juste valeur	778	1 332	-	-	2 110
	1 003 759	2 377 897	705 428	3 363 956	7 451 040

^(a) À l'exception des charges sociales, des intérêts courus sur la dette à long terme, du passif au titre des sites contaminés, de la prolongation des mesures temporaires (Régime CSN) et de la provision pour litiges.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

Risque de change

Dans le cours normal de son exploitation, la Société réalise des achats en dollar américain et est donc exposée aux fluctuations des devises.

Pour la dette à long terme libellée en devises, la Société a conclu des contrats de change à terme. À la date de l'état consolidé de la situation financière, le taux de change pour l'euro est de 1,6089 (1,4928 en 2024). Une variation du dollar canadien de 1 % par rapport à l'euro à la date de l'état consolidé de la situation financière aurait augmenté (diminué) de 0,2 M\$ (0,2 M\$ en 2024) les gains et pertes de réévaluation cumulés de 2025.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

18. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de taux d'intérêt

Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme la Société a l'intention de conserver ses placements de portefeuille détenus dans des fonds d'amortissement jusqu'à échéance et prévoit rembourser ses dettes à l'échéance, l'exposition à ce risque est atténuée.

Pour les instruments financiers portant intérêt à taux variables, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur les flux de trésorerie futurs de la Société. Les emprunts temporaires de la Société portent intérêt à un taux variable exposant la charge d'intérêt aux variations futures des taux d'intérêt.

Pour la dette à long terme portant intérêt à un taux variable, la Société a conclu des contrats à terme de taux d'intérêt. L'effet net, tant sur les actifs financiers que sur les passifs financiers, d'une augmentation (diminution) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) de 0,04 M\$ (0,04 M\$ en 2024) les gains et pertes de réévaluation cumulés de 2025.

Autre risque de prix

La juste valeur des instruments financiers dérivés sur le prix du carburant est déterminée en fonction de prix cotés sur des marchés actifs. Cette évaluation est classée au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Au 31 décembre 2025, la juste valeur de ces dérivés indique un passif non réalisé de 3 M\$ (actif non réalisé de 0,5 M\$ en 2024).

19. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les principales obligations contractuelles sont les suivantes :

a) Baux à long terme

La Société s'est engagée à verser une somme de 493,1 M\$ en vertu de baux immobiliers à long terme échéant du 14 septembre 2027 au 31 juillet 2043. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 24,6 M\$ pour 2026, 25,2 M\$ pour 2027, 25,8 M\$ pour 2028, 25,1 M\$ pour 2029, 25 M\$ pour 2030 et 367,4 M\$ pour 2031 et les années suivantes.

b) Swap de marchandises (carburant)

Afin de se prémunir en partie des variations de prix du carburant, la Société a négocié des ententes (trois contrats de swaps) avec des institutions financières dont les dates d'échéance se terminent entre décembre 2026 et décembre 2028. En fonction des contrats de swaps, au 31 décembre 2025, la Société s'est engagée à payer 0,7837\$/litre sur 10,2 millions de litres, 0,82475\$/litre sur 21,7 millions de litres et 0,7528\$/litre sur 42,3 millions de litres, ce qui porte l'engagement à un volume de 74,2 millions de litres au montant total de 57,7 M\$.

c) Contrat d'acquisition de bus

En 2022, la Société a adjudgé un contrat d'acquisition d'autobus urbains à propulsion électrique à recharge au dépôt qui s'échelonne jusqu'à 2031 dans le cadre d'un processus d'achats unifiés regroupant les membres de l'Association du transport urbain du Québec. En fonction de ce contrat, la Société peut se prévaloir de l'achat d'un minimum de 147 bus. La Société s'est engagée à acquérir des bus pour un total de 231,6M\$ avant option et indexation.

Ce contrat prévoit une clause d'indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation et de l'indice des prix de l'industrie ainsi que sur la variation du taux de change américain et du taux de change européen pour la portion du coût d'un bus à contenu américain et/ou européen.

Les dépenses admissibles feront l'objet d'une subvention de 95 % pour un montant total de 220 M\$.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

19. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (SUITE)

d) Programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro et de l'accessibilité

Dans le cadre des Grands programmes de maintien des actifs du métro et de l'amélioration de l'accessibilité dans les stations de métro, la Société a octroyé des contrats de services et de fournitures à divers fournisseurs. Ces contrats s'échelonneront jusqu'en 2032. Le solde résiduel de ces contrats au 31 décembre 2025 est de 225 M\$.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75 % à 100 % pour un montant total de 207,7 M\$.

e) Contrôle de trains

La Société a octroyé des contrats de services professionnels et des contrats de travaux préparatoires pour la réalisation du projet qui s'échelonneront jusqu'en 2031. Le solde de ces contrats au 31 décembre 2025 est de 196,1 M\$.

Les dépenses admissibles feront l'objet d'une subvention de 85 % à 100 % pour un montant de 176,3 M\$.

f) Prolongement de la ligne Bleue

La Société a octroyé des contrats de services professionnels et des contrats de travaux pour la réalisation du projet qui s'échelonneront jusqu'en 2032. Le solde de ces contrats au 31 décembre 2025 est de 1 477,9 M\$.

Les dépenses admissibles feront l'objet d'une subvention à 100 % pour un montant de 1 472,3 M\$.

20. DROITS CONTRACTUELS

Conformément aux modalités de l'entente conclue avec l'ARTM, la rémunération des années 2026 à 2028 correspondra aux coûts des prestations du service de transport collectif sur le territoire de la Société jusqu'à la hauteur de la rémunération annuelle maximale par modes de transport, établie entre les parties et approuvée dans le cadre de l'entente. Les revenus budgétés du prochain exercice tel qu'approuvé sont de 1 795 M\$.

En vertu d'ententes déjà conclues, les droits contractuels présentés à la note 19 - Obligations contractuelles sont composés des revenus de subventions estimés sur les dépenses admissibles.

De plus, un montant estimé à 297 M\$ comprend essentiellement des revenus de loyers associés à la location d'espaces, de fibre optique et de droit de distribution. En ce qui concerne l'affichage publicitaire, il a été établi de présenter les redevances minimales selon les ententes alors que pour les revenus de visibilité, seuls les montants connus au 31 décembre 2025 sont présentés.

L'échéancier des droits contractuels est établi ainsi :

2026	2027	2028	2029	2030	2031 à 2037	Total
38 163	35 428	33 406	33 946	33 690	122 387	297 020

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

21. ACTIFS ÉVENTUELS

Afin d'éviter toutes incidences négatives sur le dénouement des poursuites qu'elle a intentées, la Société a choisi de ne pas divulguer le montant qu'elle juge probable de récupérer.

22. PASSIFS ÉVENTUELS

a) Réclamations et assurances

Le total des montants réclamés par les parties demandresses s'établit à 1 541,6 M\$ (1 548,6 M\$ en 2024). Ces réclamations incluent une action collective de 1 500 M\$. Quant au solde des réclamations de 41,6 M\$, il est constitué de recours entrepris par des personnes morales et physiques en matière contractuelle et extracontractuelle. Au 31 décembre 2025, la direction a provisionné un montant jugé suffisant relativement à ces réclamations. Afin d'éviter toutes incidences négatives sur le dénouement des poursuites intentées, la Société a choisi de ne pas divulguer ce montant. Les avocats de la Société considèrent que le règlement des autres réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

L'action collective de 1 500 M\$ intentée par le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (le RAPLIQ) a été autorisée par la Cour Supérieure le 26 mai 2017. Le RAPLIQ est un organisme qui a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des personnes en situation de handicap. Selon le RAPLIQ, le réseau de transport en commun que gèrent la Société, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) (et les entités qui lui ont succédé, soit l'ARTM et Exo) ainsi que la Ville de Montréal serait inaccessible, violant ainsi les droits et libertés des personnes ayant un handicap physique. Suite aux auditions de la cause, aucune provision n'a été prise pour cette action collective. La Cour supérieure du Québec a rejeté l'action collective, cependant un avis d'appel a été signifié par le RAPLIQ et le dossier se poursuivra devant la Cour d'appel du Québec. Elle n'est donc pas en mesure de déterminer l'issue de cette action collective.

La Société auto-assure les risques d'accidents routiers de ses véhicules.

b) Obligations environnementales

La Société, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (2002, chapitre 11). Il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter des terrains. Elle a élaboré un plan d'intervention qui comprend des études de caractérisation, des suivis de la qualité des eaux souterraines et des travaux de réhabilitation afin de se conformer à la Loi.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

23. ORGANISATION ET GOUVERNANCE DU TRANSPORT COLLECTIF DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Cession de biens à caractère métropolitain et acquisition de biens à caractère local

Le 19 mai 2016, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*. Selon cette loi, il est prévu que l'ARTM doit acquérir les équipements et infrastructures, appartenant aux organismes de transport en commun, qui ont un caractère métropolitain. Le contrat de transfert des actifs devra préciser la date et les modalités de transfert des biens. Elle devra acquérir ces actifs à la valeur nette comptable. Inversement, les actifs auparavant désignés comme métropolitains, dont l'usage est exclusif aux clients d'un seul organisme de transport, seront transférés à ce dernier et verront leur désignation métropolitaine retirée.

Au 31 décembre 2025, certaines cessions d'actifs n'ont pas encore été réalisées. Il est prévu que la Société transfère des terminus à l'ARTM, et l'ARTM transférera à la Société des stationnements incitatifs et des terminus.

24. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée au cours de l'exercice.

Tableau 1 – Excédent accumulé consolidé

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2025	2024
Excédent accumulé		
Excédent de fonctionnement affecté	999	999
Fonds de roulement	7 000	7 000
Fonds d'immobilisations	35 777	34 665
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	10 124	10 124
Financement des investissements en cours	(1 094 564)	(1 160 607)
Dépenses constatées à pourvoir	(206 118)	(243 227)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	8 782 785	8 130 736
Pertes de réévaluation cumulées	(3 815)	(669)
	7 532 188	6 779 021

Conformément au modèle élaboré par le MAMH, la Société présente certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé, ces informations financières sont reflétées aux conciliations des excédents de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales ainsi qu'à l'endettement total net à long terme présenté au tableau 2.

Excédent de fonctionnement affecté

L'excédent de fonctionnement affecté comprend la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par résolution à des fins précises.

Fonds de roulement

Ce fonds est composé du capital non engagé qui est réservé à l'acquisition de certaines immobilisations. Il doit être renfloué sur une période maximale de 5 ans.

Fonds d'immobilisations

La création de ce fonds a été autorisée par le conseil d'administration de la Société le 3 décembre 2014. Ce fonds peut uniquement être utilisé pour financer la partie non subventionnée de l'acquisition, réparation ou rénovation de certaines immobilisations.

Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés

Ce poste représente l'ensemble des sommes disponibles à la suite de la fermeture des règlements d'emprunts.

Financement des investissements en cours

Le financement des investissements en cours correspond à l'excédent du financement permanent réalisé sur les acquisitions d'immobilisations.

Tableau 1 – Excédent accumulé consolidé (suite)

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

Dépenses constatées à pourvoir

Les dépenses constatées à pourvoir résultent des éléments suivants :

- Passif initial des régimes non capitalisés lié aux avantages sociaux futurs;
- Financement des activités de fonctionnement relatif aux obligations liées à la mise hors service des immobilisations, amorties sur la durée de vie utile restante de l'immobilisation. Toutefois, lorsqu'il est prévu que la mise hors service se déroule lors de la réfection de l'immobilisation qui sera financée par service de dette, l'amortissement des dépenses constatées à pourvoir se fera au fur et à mesure de la réalisation des travaux;
- Financement des activités de fonctionnement relatif aux frais d'émissions et d'intérêts dédiés à l'acquisition des immobilisations.

	2025	2024
Avantages sociaux futurs	(56 454)	(99 023)
Activités de fonctionnement à financer à long terme		
Obligations liées à la mise hors service des immobilisations	(109 748)	(87 753)
Frais d'émission et d'intérêts de la dette à long terme	(51 591)	(67 845)
Éléments présentés à l'encontre des dépenses constatées à pourvoir		
Financement des activités de fonctionnement	11 675	11 394
	(206 118)	(243 227)

Investissement net dans les immobilisations et autres actifs

L'investissement net dans les immobilisations et autres actifs est composé du fonds d'amortissement, qui comprend des sommes accumulées pour le remboursement de la dette à long terme et des revenus d'intérêts procurés par ces sommes, de la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la dette liée à ces immobilisations et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme.

	2025	2024
Actif		
Fonds d'amortissement	475 371	397 550
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise	2 401 895	2 653 903
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette aux fins des activités de fonctionnement	(7 824)	(1 579)
Immobilisations	10 049 310	9 413 306
	12 918 752	12 463 180
Passif		
Dette à long terme	(4 165 676)	(4 376 768)
Dette aux fins des activités de fonctionnement	29 709	44 324
	(4 135 967)	(4 332 444)
	8 782 785	8 130 736


Tableau 2 – Endettement total net à long terme consolidé

Au 31 décembre 2025

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2025	2024
Dette à long terme		
Obligations et emprunts bancaires	4 165 676	4 376 768
Ajouter		
Activités d'investissement à financer à long terme	1 094 564	1 160 607
Activités de fonctionnement à financer à long terme	39 916	56 451
Déduire		
Montants accumulés au fonds d'amortissement	(475 371)	(397 550)
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise	(2 401 895)	(2 653 903)
	2 422 890	2 542 373

L'endettement total net à long terme correspond à l'endettement dont le remboursement doit être pourvu au moyen de contributions ou d'autres revenus autonomes futurs.



Publié par la
Société de transport de Montréal
800, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H5A 1J6

Direction exécutive Finances,
approvisionnement,
affaires juridiques et métropolitaines

2026

stm.info